LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ACTIONS MÉTROPOLITAINES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

BILAN 2023/2024

DGD Mobilité Durables, Infrastructures et Voirie / Direction Stratégies, Etudes et Programmation /
Service Stratégie et Planification de la mobilité durable / Mission Accessibilité et Inclusion

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Le mot de Mme Véronique MIQUELLY, 1ère conseillère de la Métropole déléguée au Handicap, à la Lutte contre les discriminations et inégalités, au Conseil métropolitain des jeunes

Les rapports annuels sont des temps de pause, de recul et d'analyse. Celui-ci est un peu particulier : il couvre deux années d'actions, 2023-2024 et illustre les engagements de la Métropole en faveur d'un territoire plus accessible pour toutes et tous.

En matière de mobilité, ces deux années ont été marquées par une dynamique forte. L'accessibilité des transports, enjeu majeur pour tous ceux qui ont besoin de se déplacer facilement, a franchi une étape importante. Les stations de métro Vieux-Port et Rond-Point du Prado ont été mises en accessibilité, tandis que les travaux ont commencé sur celles de La Timone et Jules Guesde. C'est tout le métro marseillais qui entre, peu à peu, dans une nouvelle ère. La Métropole a également engagé d'importants travaux concernant l'extension Nord-Sud du tramway : la ligne T3 sera ainsi prolongée jusqu'à Gèze au nord et au sud jusqu'à la Gaye. Ce sont ainsi 13 nouvelles stations qui seront créées, la mise en service de ces deux extensions étant prévue pour fin 2025.

Dans un autre registre mais tout aussi structurant, le chantier du Val 'Tram progresse : ce projet de ligne entre Aubagne et La Bouilladisse, attendu pour début 2026, renforcera les liens entre nos territoires.

Enfin, toujours concernant l'accessibilité du réseau de transport, la Métropole a pris l'engagement fort de rendre accessible l'ensemble des points d'arrêt de bus, dans le cadre du projet de nouveau réseau de bus à Marseille, Allauch, Plan de Cuques et Septèmes-les-Vallons. La même démarche est également engagée concernant le réseau de bus à La Ciotat.

Parce que penser la mobilité c'est aussi penser avec et pour les usagers, nous avons poursuivi le travail engagé avec les associations. Ces démarches participatives ne sont jamais de simples outils : elles garantissent des aménagements mieux pensés, plus adaptés et donc plus efficaces.

Mais la mobilité ne prend tout son sens que si elle ouvre des portes : vers la culture, le sport, la rencontre. C'est pourquoi ces deux années ont aussi été l'occasion d'élargir nos réflexions. Des journées d'échanges ont permis d'aborder les questions d'accès à la culture, de sport inclusif, de handicap. Un guide destiné à rendre les festivals accessibles a vu le jour, et sa large diffusion laisse espérer des événements toujours plus ouverts à tous les publics.

Nous avons également veillé à ne pas oublier les plus vulnérables. Le vieillissement de la population et ses conséquences en matière d'accessibilité ont fait l'objet d'une journée dédiée. Un projet innovant, actuellement en cours, vise aussi à créer un outil d'aide à l'autonomie dans les transports pour les personnes en situation de handicap mental. Il aboutira avec la sortie du « Carnet de Voyage », un compagnon pensé pour celles et ceux qui ont besoin de repères concrets et rassurants.

A mon sens, ce rapport n'est pas une simple photographie administrative. C'est un témoignage de notre volonté de rendre nos territoires plus ouverts, plus accueillants, plus humains. L'accessibilité ne se décrète pas, elle se construit pas à pas. Aussi, je tiens à

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

remercier l'ensemble des services, des élus, des associations et des usagers qui ont contribué à ce travail. C'est ensemble que nous continuerons à faire progresser cette exigence d'égalité, pilier d'un territoire plus juste.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

SOMMAIRE

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ MÉTROPOLITAINE (CIAM)	4
LES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS	6
PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ ET DES DÉPLACEMENTS	19
ERP / CADRE BÂTI	22
HABITAT / LOGEMENT	25
EMPLOI	27
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	29
VIVRE ENSEMBLE	32

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE METROPOLITAINE (CIAM)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

L'élaboration du présent rapport fait partie des missions de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité Métropolitaine (CIAM). **Il est proposé dans une version biannuelle qui présente une synthèse des années 2023 et 2024**.

Suite à une délibération du 27 juin 2024, la CIAM est désormais composée :

- D'un collège de Vice-Présidents et de Conseillers délégués de la Métropole, invités au titre des liens de leur délégation avec les problématiques d'accessibilité et de prise en compte du handicap (13 membres)
- D'un collège associatif composé de représentants des personnes en situation de handicap, de représentants des personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et de représentants des usagers (37 membres)

Des invités sont également conviés :

- Des représentants des 92 communes (élus et/ou techniciens), de manière à faire le lien entre les politiques d'accessibilité menées au niveau métropolitain et communal ;
- Des associations membres des groupes de travail ;
- Une élue du Département des Bouches du Rhône ;
- Des agents métropolitains et experts impliqués dans un projet en cours.

La CIAM est réunie en configuration plénière chaque début d'année pour présenter les actions réalisées au cours de l'exercice précédent.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

LES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

2.1. Réseaux *lebus* et *lecar* : la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée (SdAP)

À sa création, la Métropole a hérité des différents SdAP élaborés par les ex-EPCI qui la composent.

Bilan de la mise en accessibilité des points d'arrêt (PA) au 31 décembre 2024 :

SDA-AdAp du réseau	Nb de PA réalisés en 2023	Coût total en €HT pour 2023	Nb de PA réalisés en 2024	Coût total en €HT pour 2024
Réseau de bus Marseille, Allauch, Septèmes-les-Vallons, Plan de Cuques	12	17 200,00 €		
Pays d'Aix	27	413 627,00 €	9	255 900,00 €
Bus de l'Etang et Pays Salonais	15	310 401,21 €	5	79 950,00 €
Pays d'Aubagne et de l'Etoile	2	7 996,44 €		
Réseau Ulysse	8	133 484,48 €	12	186 500,00 €
TOTAL	**64**	**882 709,13 €**	**26**	**522 350,00 €**

Au total, ce sont 1 844 points d'arrêts qui ont été mis en accessibilité PMR dans le cadre des SdAP sur 4 600 points d'arrêts prévus, soit : 40 % de réalisation.

Ce bilan doit être complété par les éléments suivants :

- Des points d'arrêt mis en accessibilité dans le cadre d'autres opérations (tramway, BHNS à Aubagne, travaux communaux, travaux hors SdAP) – **52 PA traités en 2024**
- Des points d'arrêt traités en lien avec le projet d'évolution du réseau de bus à Marseille, Allauch, Septèmes-les-Vallons et Plan de Cuques – **16 PA traités en 2024**

Ce complément illustre le fait que la dynamique de mise en accessibilité des réseaux de bus et de cars portée par la mise en œuvre des SdAP s'inscrit en complément d'autres actions, déjà abouties ou en cours d'élaboration, visant à offrir une offre globale de mobilité accessible à tous les usagers des transports métropolitains.

Enfin, il convient de souligner que la question de la formation et la sensibilisation des personnels reste un point de vigilance dans le suivi des différents contrats.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

2.2. Réseaux *lebus* : la restructuration des réseaux urbains

a. Le réseau de bus de Marseille, Allauch, Septèmes les Vallons et Plan-de-Cuques

Les ambitions du projet :

- Augmenter de 50% le nombre d'usagers à l'horizon 2030 (Plan de Mobilité)
- Faire évoluer le réseau pour le rendre plus cohérent avec les transformations urbaines du bassin marseillais, les nouveaux rythmes de vie des habitants, les usages et les flux.

Il se décline en 7 objectifs :

- **Renforcer** l'offre, avec de nouvelles dessertes, de nouvelles fréquences et un programme d'aménagement de voirie
- **Améliorer** la lisibilité du réseau en établissant une nouvelle hiérarchie des lignes
- **Consolider** le maillage en améliorant la desserte de certains secteurs
- **Améliorer** la performance
- **Favoriser** l'intermodalité
- **Augmenter** la qualité de service
- **Améliorer** l'image et l'attractivité du bus

Cette transformation du réseau s'accompagne d'un important travail sur l'accessibilité de l'ensemble des points d'arrêt (aménagement, signalétique et mobilier), avec l'objectif de leur mise aux normes à l'horizon 2030.

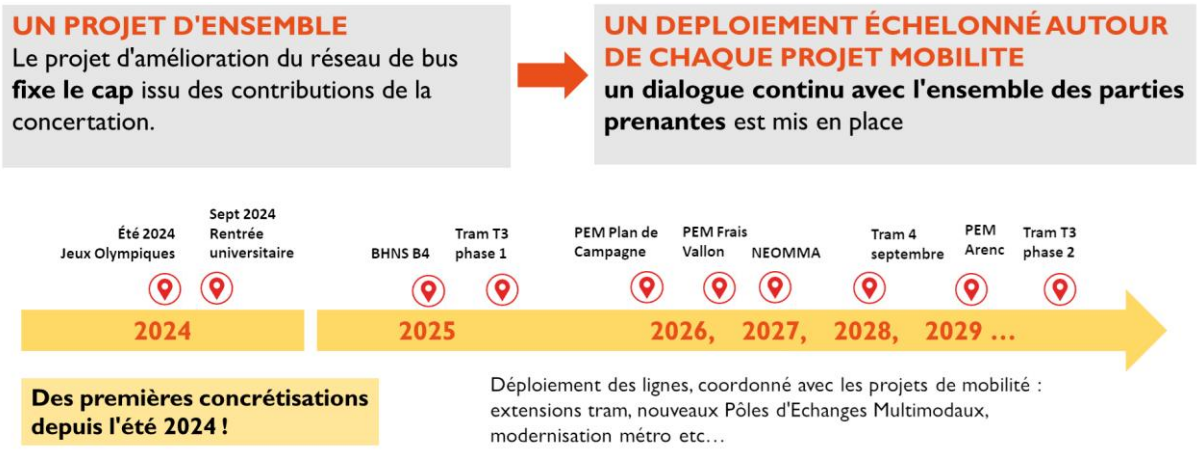

Un travail en concertation a été engagé pour établir une programmation cohérente, qui tienne compte à la fois des priorités souhaitées par les usagers en situation de handicap et des contraintes du projet. Cette programmation devra permettre de « densifier » l'accessibilité globale du réseau en planifiant les interventions sur des points d'arrêt qui, à l'heure actuelle, ne font l'objet d'aucune

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

programmation déjà engagée (SdAP, projet de restructuration ou opération de requalification).

b. Les autres réseaux urbains

Des démarches similaires concernent d'autres réseaux de la Métropole et vont progressivement être engagées :

- Le réseau Ciotat Bus, qui à terme proposera un nouveau maillage, composé de 8 lignes de bus et de 3 lignes de transport à la demande, et une offre étendue en soirée et au dimanche. Un travail devra être conduit pour améliorer les 250 points d'arrêt du réseau, en particulier concernant l'accessibilité.
  L'objectif de mise en service de la nouvelle offre est fixé à juillet 2025

- Les réseaux de Miramas (déjà à l'étude avec un objectif de mise en service à l'horizon 2026), Gémenos et Aubagne.

2.3. Réseau *lemetro* : un métro plus accessible

a. La mise en accessibilité des stations

Le réseau de métro marseillais compte 29 stations, dont seules 9 sont accessibles (par accessible, on entend que la station est équipée d'ascenseurs permettant un accès jusqu'aux quais depuis l'espace public) :

9 stations accessibles, dont récemment :

- Vieux-Port (livraison juillet 2024)
- Rond-Point du Prado (livraison juillet 2024)

2 stations en travaux :

- Timone (livraison prévue en septembre 2025)
- Jules Guesde (livraison prévue en décembre 2025)

2 stations en phase d'études :

- La Rose (DCE prévu février 2026 – démarrage des travaux août 2026)
- Castellane (DCE prévu mars 2027 – démarrage des travaux octobre 2027)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Les 16 autres stations du réseau entameront progressivement leur transformation à partir de 2026, dans le cadre d'une seconde phase du SDA-Ad'AP et pour un budget total de 130 millions d'euros.

- Livraison des Etudes de faisabilité des 16 stations : stations souterraines d'octobre 2024 à juin 2025 et stations aériennes et mixtes de janvier à août 2025.
- Livraison des 1ères études de conception détaillée (AVP, PRO, DCE) : 1er trimestre 2028
- Démarrage des 1ers travaux : début 2029

La priorisation des stations sera définie au regard des critères de fréquentation, de durée du planning, des interfaces en surface et du contexte géographique. Le critère de fréquentation intègre également l'avis des associations.
A noter : La station Estrangin a été priorisée du fait de l'interface majeure avec le projet d'extension du tramway entre la rue de Rome et la place du 4 Septembre. Les études devraient commencer début 2026 pour un démarrage des travaux prévu en juillet 2028

Dans les stations traitées, les travaux réalisés concernent principalement :

- La création d'ascenseurs
- L'intégration d'un Portique Anti-Fraude adapté PMR
- La création de zones refuges en cas d'incendie

Pour palier le manque d'accessibilité de l'ensemble du réseau de métro, la RTM a mis en place plusieurs dispositifs « compensatoires » :

- Pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :
  - Des entrées spécifiques
  - Des portiques adaptés
- Pour les usagers en fauteuil roulant (UFR) :
  - La réalisation de trajets entre 2 stations accessibles (équipées d'ascenseurs), avec l'accompagnement d'un agent RTM, uniquement sur réservation
- Pour tous les usagers :
  - L'application RTM permet de vérifier l'état de fonctionnement des ascenseurs et des escalators

b. Le renouvellement du métro : le projet NEOMMA

Il s'agit de remplacer l'intégralité des rames existantes par un métro entièrement automatisé, sans conducteur, afin d'améliorer la souplesse d'exploitation (capacité de réponse immédiate à un besoin de renforcement de l'offre), la qualité de service

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

et le confort du voyageur. La sécurité sera garantie par l'installation de façades de quai automatiques qui permettront également de rendre ces rames accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le budget de ce projet est estimé à environ 425 millions d'euros pour le matériel roulant et 66 millions d'euros pour les façades de quai.

Pour rappel, ce projet a largement été mené en concertation avec les associations représentant les différentes formes de handicap. Des séances de co-construction ont en particulier concerné l'aménagement intérieur des rames et la question de l'interface avec le quai, et ont ainsi permis de valider :

- Le choix des couleurs de manière à garantir des niveaux de contraste suffisants
- La configuration et l'emplacement des sièges PMR et des espaces UFR,
- Le dispositif pour réduire les lacunes horizontales et verticales entre le quai et le plancher de la rame.

Planning du projet :

- Juillet 2023 : livraison des premières rames à Marseille
- Octobre 2023 : premiers tests en dynamique. En parallèle des travaux ont été réalisés pour adapter les installations existantes en déployant les éléments constitutifs des systèmes de pilotage.
- 2025 : Exploitation avec un poste de commande centralisé du réseau
- Fin 2025 : Exploitation conjointe des anciens et nouveaux matériels roulants en conduite semi-automatique sur la ligne M2.
- 2026 : Travaux de renforcement des quais de la ligne M2
- Fin 2026 : Mise en exploitation des nouvelles rames et des systèmes d'exploitation sur la ligne M1
- Fin 2026-Mi 2027 : Travaux d'installation des façades de quai sur la ligne M2
- Mi 2027 : Exploitation sans conducteur sur la ligne M2
- Mi 2027-Mi 2028 : Travaux d'installation des façades de quai sur ligne M1
- Mi 2028 : Exploitation sans conducteur sur la ligne M1

2.4. Réseau *letram* : de nouveaux projets pour le tramway

a. L'extension de la ligne de tramway T 3 vers le Nord et le Sud de Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Ces extensions représentent un total de 14 km d'infrastructure nouvelle, et sont découpées en deux phases :

- Une première phase vise la création au nord de trois nouvelles stations de Arenc à Gèze, et au sud, de 10 nouvelles stations,de Castellane à La Gaye. La mise en service de ces deux extensions est prévue pour 2025
- Une seconde phase consistera à désenclaver les quartiers Nord. Treize nouvelles stations seraient ainsi créées entre Capitaine Gèze et La Castellane. Mise en service estimée en 2029.

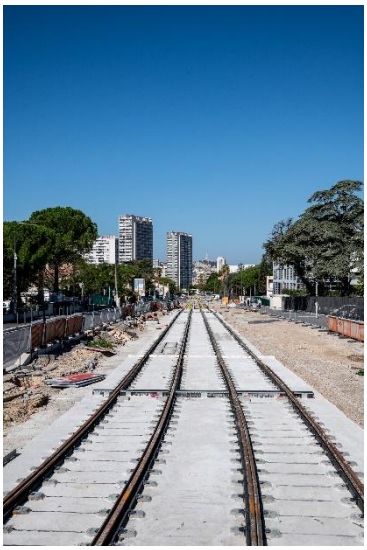

Les travaux relatifs à la première phase s'accompagnent de nombreux aménagements de voirie, la rue étant reprise « de façade à façade ». Le projet prend ainsi en compte les contraintes d'accessibilité et de qualité d'usage des cheminements, notamment une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes.

Afin de maintenir le niveau de service actuel, sur une future ligne bien plus longue que l'existante, la Métropole va acquérir 15 nouvelles rames de tramway. Le marché a été notifié au groupement CAF SA et CAF France. Le budget est estimé à 57 millions d'euros.

Les dimensions du matériel roulant seront identiques à celui déjà en service. La concertation avec les associations a donc surtout porté sur des aspects liés à la configuration intérieure des futures rames. Les travaux de concertation ont été effectués sur une maquette « grandeur nature » et des modélisations numériques.

Les associations ont notamment validé :

- La configuration et le positionnement des équipements (valideurs, boutons d'appel…)
- Le niveau de contraste des barres de maintien et des sièges
- La hauteur des sièges PMR de manière à permettre aux chiens-guides de se positionner sous le siège

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- Avril 2025 : livraison des premières rames
- Jusqu'en décembre 2025, réalisation des essais :
    - 1ère phase en statique au nouveau dépôt (Dromel)
    - 2ème phase en dynamique sur le réseau existant
- Novembre 2025 : marche à blanc
- Décembre 2025 : mise en service commerciale

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

b. Le projet Val'TRAM

Le projet Val'tram consiste à réaliser une extension de la ligne de tramway de 14 km entre la gare d'Aubagne et la Bouilladisse en utilisant les emprises de l'ancienne voie ferrée de Valdonne. Le projet dessert cinq communes (La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne) avec douze stations dont 11 nouvelles, pour un coût global d'opération évalué à 136,7 millions d'euros HT.

Planning prévisionnel des travaux :

- Automne 2023 : Démarrage des Travaux préparatoires (débroussaillage, dépose de la voie ferrée)
- Janvier 2024 : Installation des bases vie
- Mars 2024 : Démarrage des travaux d'ouvrages d'art (Traversée de l'Huveaune) et des travaux d'infrastructure dans Aubagne (Cours Voltaire / Gare)
- Automne 2024 : mise en place du pont de franchissement de l'Huveaune + pose des rails dans Aubagne centre
- Tunnels de Pont de l'Etoile et de Roquevaire réalisés
- Octobre 2025 : Ouverture de ligne / Démarrage des essais
- Mars 2026 : mise en service de la ligne

Les concertations avec les associations ont concerné les projets de stations : aménagement des espaces publics, accès aux quais, accès aux rames, information voyageur, etc.

La mission Accessibilité et Inclusion a également accompagné la Direction Métro Tramway dans le montage de deux dossiers d'ITA (Impossibilité Technique Avérée) concernant la mise en accessibilité du chemin des Rollands et la passerelle de franchissement de l'Huveaune. Les deux demandes de dérogations ont reçu un avis favorable de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité des Bouches-du Rhône.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Concernant le matériel roulant, un marché a été passé avec la société Alstom pour l'acquisition de 4 nouvelles rames. Le constructeur a pu s'appuyer sur le travail de concertation qu'il avait déjà engagé avec les associations lors de la construction du tramway. Le principe de création de 2 espaces UFR au centre de la rame a ainsi été reconduit.
Les associations ont ainsi validé :

- Les couleurs et constrastes des barres de préhension
- L'absence de dispositifs de guidage au sol
- Le choix d'un marquage « léger » des emplacements UFR

2.5. Réseau *lebus+* : Un Bus à Haut Niveau de Service pour des lignes structurantes plus accessibles

a. Le BHNS d'Aubagne

L'objectif du projet est de créer une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), bénéficiant d'aménagements en site propre sur 3 km pour assurer un temps de parcours fiable et optimité. L'insertion urbaine de ce BHNS sera jalonnée de 12 stations connectées, sécurisées, accessibles et éclairées et proposera 8 km d'itinéraire cyclable entre Aubagne, la zone industrielle des Paluds et le parc d'activités de Gémenos.

Les concertations avec les associations ont concerné les 12 nouvelles stations et les aménagements de voirie et d'espaces publics attenants.

- Aménagement des trottoirs et traversées piétonnes,
- Qualité et confort d'usage des cheminements,
- Cohabitation avec les voitures et les cyclistes

A noter que, pour ce projet, le choix du matériel roulant avait déjà été arrêté et les véhicules mis en service.

La plupart des discussions du groupe de travail ont porté sur le maitien de l'accessibilité des cheminements pendant les travaux. Des mesures ont donc été mises en place en ce sens :

- Renforcement de l'information des usagers : création d'un comité de circulation et diffusion d'une lettre d'information .
- Désignation d'un « ambassadeur » auprès des riverains

Les travaux d'aménagement des stations ont débuté en 2024, pour une livraison et une mise en service prévue pour le deuxième semestre 2025.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

2.6. **Réseau** *lebus+ à la demande* **: un service dédié pour les personnes handicapées**

a. Harmonisation des conditions d'accès au service

La Métropole a simplifié l'accès à ces services de transports en instaurant plusieurs mesures :

- La CMI mention « Invalidité » fait office de reconnaissance administrative et médicale et constitue désormais **le seul critère retenu** pour l'accès au service (ou pour son renouvellement).
  Cette mesure a pour effet de :
  - Supprimer l'obligation de résidence sur le territoire,
  - Supprimer l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale ou la constitution d'un dossier médical
- La durée de l'accès au service correspond désormais à la durée de validité de la CMI.

Ces mesures sont entrées en vigueur au cours de l'année 2023.

b. L'ouverture d'un chantier de « refonte » du service

Cette mission a été confiée à un bureau d'études externe, dont la mission comporte plusieurs phase :

- Une phase de diagnostic : état des lieux complets des différents services mis en oeuvre sur le territoire de la Métropole.
- Une phase de benchmark auprès d'autres autorités organisatrices de la mobilité : bonnes pratiques et retours d'expérience
- Une phase de réflexion : proposition de scénarios d'évolution du service.

Cette démarche, donnera lieu en 2025 à la création d'un groupe de travail associant des représentants des personnes en situation de handicap.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

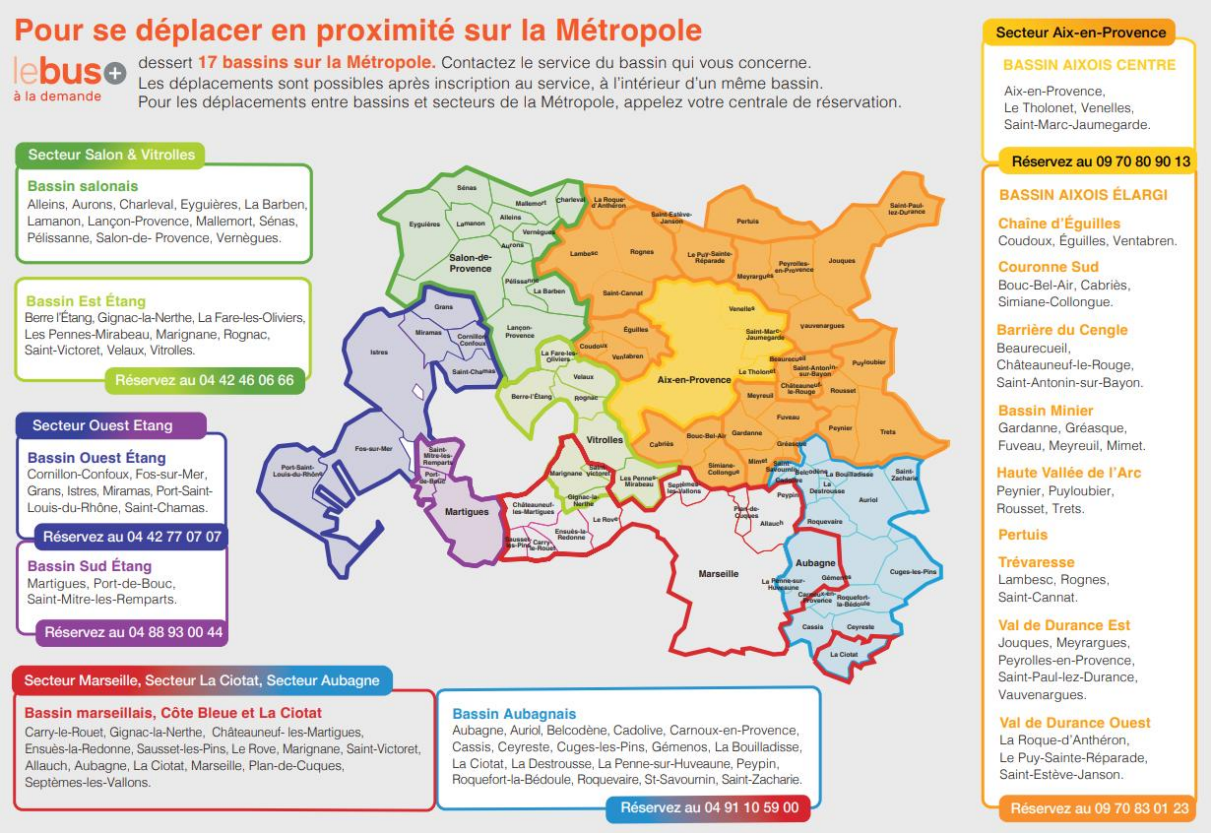

2.7. Mesures générales portant sur l'ensemble de l'offre de transports de la Métropole

a. Mesures portant sur la tarification

La Métropole a adopté la **création d'une carte accompagnateur** sur tous ses réseaux de transport, y compris le service *lebus+ à la demande*. Ce dispositif est entré en vigueur le 2 janvier 2023, selon les conditions suivantes :

- La carte accompagnateur est établie gratuitement sur présentation de la CMI quelle que soit la mention (invalidité, stationnement, priorité)
- Cette carte n'est valable que pour un seul accompagnateur, à qui elle fait bénéficier de la gratuité du trajet.

La demande de carte accompagnateur est à affecter sur le site internet lametropolemobilite.fr.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

b. La Métropole Mobilité : de nouveaux outils numériques

Depuis le premier trimestre 2024, le site internet lametropolemobilite.fr remplace lepilote.com, pour plus de services à l'usager.

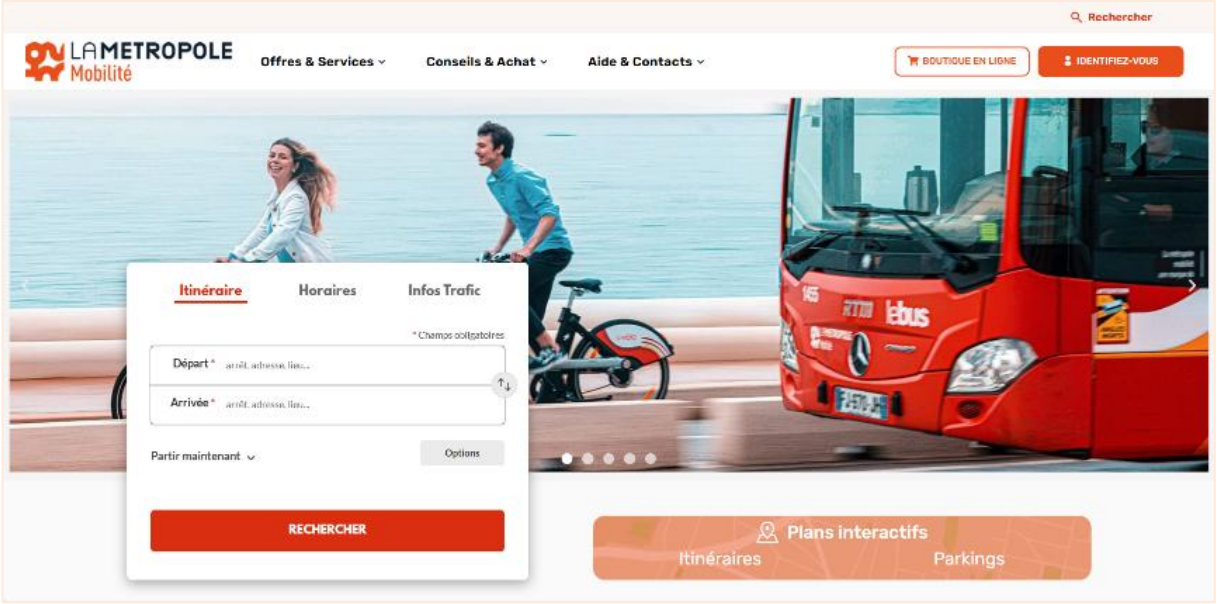

Il comporte une page dédiée au sujet de l'accessibilité, permettant de :

- S'inscrire aux services lebus+à la demande
- Se renseigner et demander une carte accompagnateur
- Découvrir le dispositif Carnet de voyage (dès que celui-ci sera disponible)
- S'informer sur les itinéraires accessibles

La refonte du site internet s'est accompagnée par la création d'une application du même nom, disponible sur tous les smartphones.

c. Expérimentation du Carnet de Voyage comme outil d'autonomisation dans les transports

En 2023, la Métropole a lancé une expérimentation portant sur l'élaboration d'un carnet de voyage, destiné aux personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique pour favoriser une plus grande autonomie, dans l'utilisation des services de transports en commun.

Le Carnet de Voyage est :

- Elaboré avec la participation de la personne et d'un accompagnant éducatif et/ou familial
- Personnalisé en fonction des besoins et du trajet de la personne

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Il a plusieurs usages :

- Support mnémotechnique : constitue une feuille de route détaillée
- Aide pour se repérer, pour réaliser les différentes étapes du trajet (ex : acheter son titre de transport, se rendre à l'arrêt…)
- Soutien à la communication entre l'usager et le conducteur ou les autres passagers.

Le Carnet de Voyage a été expérimenté par un groupe de 5 travailleurs de l'ESAT Les Etangs à Port-de-Bouc.

Le lancement officiel du Carnet de Voyage aura lieu courant 2025. Il sera alors possible de se référer au site internet lametropolemobilite.fr qui précisera toutes les informations utiles pour se procurer le matériel nécessaire à la consitution des carnets de voyage et les instructions pour le construire et le personnaliser.

La Métropole a fait le choix de réserver le marché d'acquisition des fournitures constituant le Carnet à des entreprises du secteur adapté.

En parallèle, la Métropole étudiera la possibilité d'adapter le Carnet à d'autres familles d'usagers (malvoyants, public en situation de "fragilité" avec les transports...).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ ET DES DÉPLACEMENTS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

3.1. La prise en compte de l'accessibilité dans le Plan de Mobilité Métropolitain 2020-2030 (ex-PDU)

a. Les Plans Locaux de Mobilité (PLM)

La nature multipolaire et la très grande taille de la Métropole ont nécessité de décliner les actions du Plan de Mobilité à une échelle locale. Ainsi, le territoire a été subdivisé en 25 bassins de proximité, chacun d'entre eux étant concerné par un Plan Local de Mobilité (PLM).

La mise en œuvre de chacun de ces PLM donne lieu à une série d'ateliers au cours desquels sont abordés les aménagements prévus et les actions programmées. Un objectif de ces PLM est de faire des piétons puis des vélos les modes prioritaires dans l'espace public.

La mission Accessibilité et Inclusion participe aux PLM, pour y aborder les enjeux liés aux questions d'accessibilité.

AVANCEMENT DES PLANS LOCAUX DE MOBILITÉ

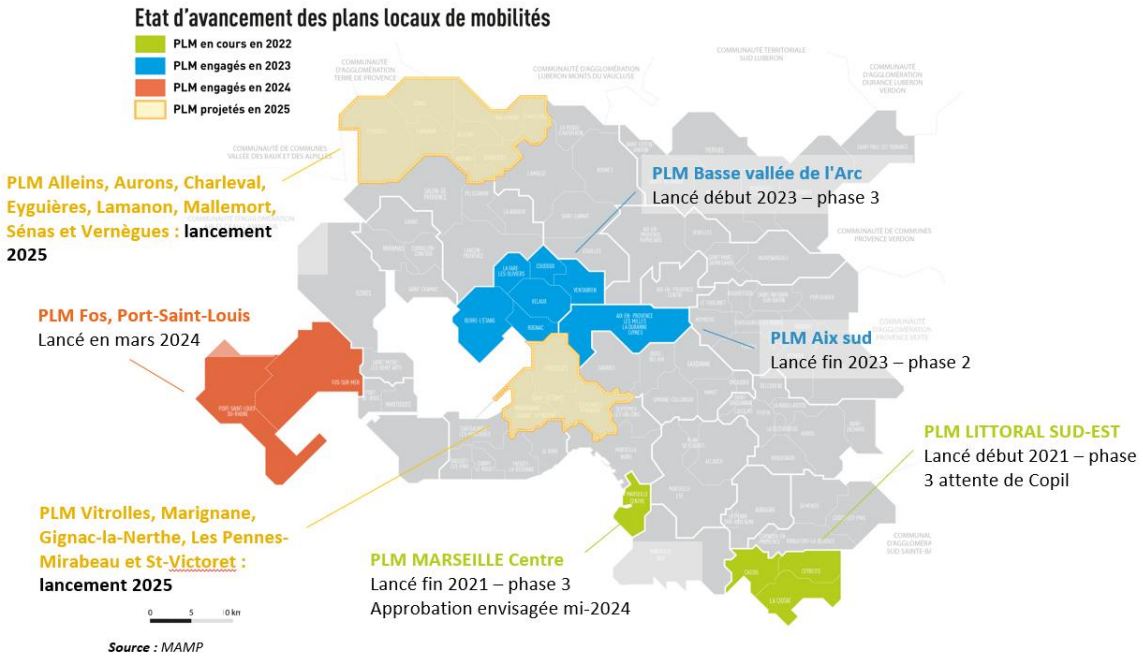

Source : MAMP

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

b. Le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA)

Le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) est un document-cadre, à horizon 2040, visant à atteindre des objectifs ambitieux de parts modales vélo et marche, et d'apaisement des espaces public déterminés dans la plan de mobilité métropolitain.

Le travail d'élaboration du SDMA s'étend de 2024 à 2026 et comportera quatre volets principaux :

- L'évaluation du Plan Vélo métropolitain 2019-2024
- L'élaboration du plan Vélo 2025-2030
- L'élaboration du Plan Piéton métropolitain 2025-2030
- La rédaction d'un « guide de référentiels des modes actifs »,

La question de l'accessibilité sera un sujet prégnant dans l'élaboration du Plan Piéton : une condition indispensable s'agissant de proposer des aménagements qui offrent sécurité et qualité d'usage pour tous. La Mission Accessibilité et Inclusion participe à ce travail.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

ERP / CADRE BÂTI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

4.1 Accueil par les services métropolitains : déploiement du dispositif ACCEO

Dès 2018, la Métropole a mis en place le dispositif ACCEO, qui permet à des personnes sourdes ou malentendantes de contacter un service public (par téléphone ou en présentiel) et de pouvoir échanger en utilisant le mode de communication de son choix :

- Transcription Instantanée de la parole (TIP)
- Visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF)
- Visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LPC)
- Transcription Automatique (TXT Auto)

La Métropole a ainsi référencé sur la plateforme ACCEO **130 services métropolitains** et **630 services communaux** (au sein de 65 communes).

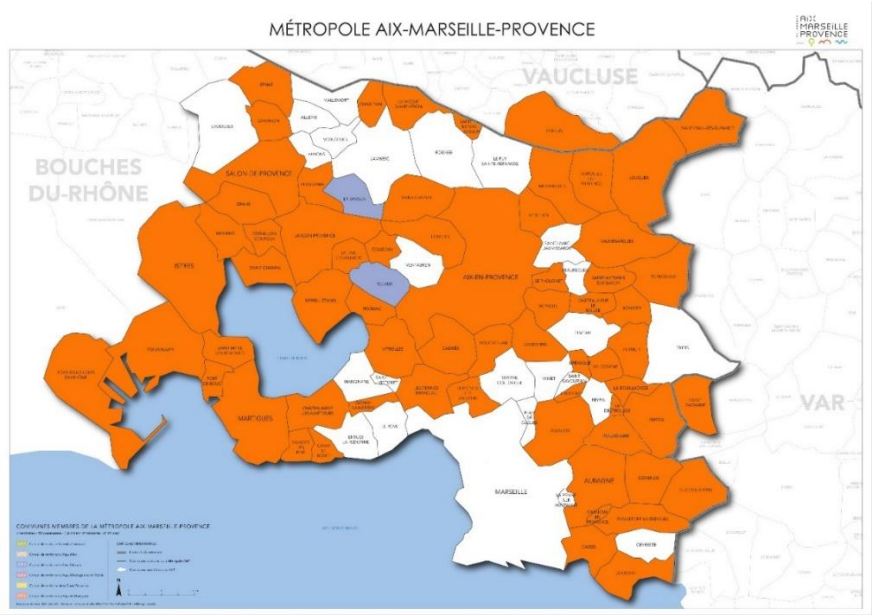

Communes membres de la Métropole et adhérentes au dispositif ACCEO

4.2. Le chantier du futur théâtre de l'Olivier à Istres

Ce projet, prévoit la démolition / reconstruction in situ du théâtre existant, dans l'objectif de l'agrandir : augmentation de la jauge de spectateurs, création d'une seconde salle, d'une salle d'exposition, d'un bar et d'un restaurant.

La livraison du nouveau théâtre est attendue pour le mois de février 2026.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Photos de l'ancien théâtre et projection du cabinet d'architecture Jean-Michel Wilmotte & Associés.

La mission Accessibilité et Inclusion a été sollicitée pour une relecture du dossier d'Avant-Projet, avant son passage devant la Sous-Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (SCDSA), afin de vérifier que les règles d'accessibilité étaient bien respectées :

- Les différents accès au bâtiment depuis l'espace public,
- Les circulations entre les différents niveaux et paliers,
- La question de la signalétique et du jalonnement.

Au besoin, un groupe d'usagers témoins pourra être mobilisé pour réaliser des visites de chantier, en cours de travaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

HABITAT / LOGEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

5.1. Recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées

En 2023, la Métropole et l'AR Hlm PACA et Corse ont créé un groupe de travail (GT) régional réunissant les services Accessibilité et les Directions Habitat des 3 métropoles de la région Sud : Aix-Marseille-Provence, Toulon Provence Méditerranée et Nice Côté d'Azur. L'objectif est de proposer une grille unique de diagnostic des logements, aux bailleurs disposant de patrimoine en PACA et de mutualiser son coût.

Cette instance est animée par l'AR Hlm PACA et Corse. D'abord consacré à la coordination entre les 3 collectivités, ce GT s'est ouvert aux bailleurs et aux associations expertes dans le logement des personnes en situation de handicap.

L'actualité nationale a rejoint les préoccupations locales avec les annonces du Président de la République, lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023 :

- La création d'un label sur l'accessibilité des logements
- Le renforcement de la connaissance de l'accessibilité du parc social

A la suite de ces annonces, la Métopole a été associée au GT National Expert « Créer un label sur l'accessibilité des logements ». Ce premier travail a conduit en 2024 à la rédaction d'un cahier des charges et la création d'un logo. Le but étant de définir des standards qui permettront d'identifier les logements accessibles du parc privé, de manière incitative.

En 2025, les services de l'Etat ouvriront un chantier sur la modificaiton du RPLS (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

EMPLOI

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

6.1. Suivi de la convention avec le FIPHFP

La Métropole a signé sa 1ère convention triennale 2020–2022 avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en décembre 2019. Arrivée à échéance, cette convention a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2024-2026, pour laquelle la Métropole bénéficiera d'un apport financier de 1 788 582 €.

Cette reconnaissance traduit l'engagement de la collectivité dans les axes qui avaient été définis au sein de la convention :

- Recrutement,
- Communication-formation-sensibilisation,
- Maintien dans l'emploi,
- Démarches auprès des ESAT et EA.

Pour cette convention, la Métropole s'est engagée à mettre en place des actions dans le champ de l'accessibilité numérique, l'innovation et la mise en place d'ambassadeurs internes RH – handicap - santé au travail.

Un autre axe de travail visera la diversification des catégories d'emploi puisque, si aujourd'hui le taux d'emploi atteint 9,34% des effectifs, il concerne à plus de 80% des emplois de catégorie C et près de 2/3 sont des emplois issus de la filière technique.

Pour plus d'informations, un bilan complet des actions engagées dans le cadre de cette convention est réalisé chaque année par la mission Handicap (Direction Accompagnement et Qualité de Vie au Travail).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

7.1. Les opérations de renouvellement urbain

a. Les projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) finance et accompagne les collectivités et les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre des projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables. Ces opérations, visant à traiter le quartier dans sa globalité, sont un cadre idéal pour retravailler la question de l'accessibilité des espaces publics mais également pour questionner le sujet de la participation et de l'inclusion de tous les publics dans le processus de décision.

Dans le cadre de ces projets, la Direction renouvellement urbain a sollicité la mission Accessibilité et Inclusion pour bénéficier de son expertise.

La Maurelette

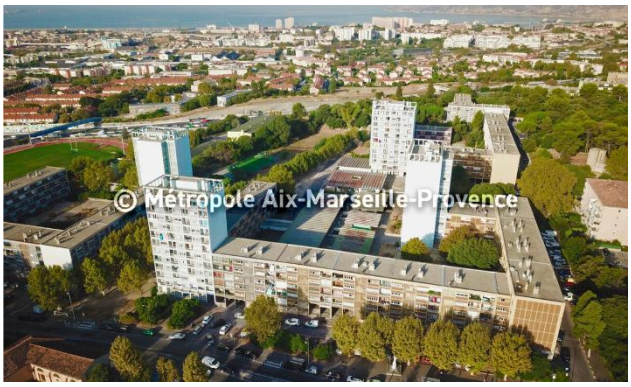

La coproriété de la Maurelette à Marseille, a été identifiée comme prioritaire dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN).

La mission Accessibilité et Inclusion a participé à deux ateliers thématiques portant sur les questions de mobilité et de l'aménagement des espaces communs. Ces ateliers ont permis de finaliser un diagnostic urbain, au sein duquel les problématiques d'accessibilité, et plus globalement des conditions de déplacements des piétons, ont été clairement identifiées comme un enjeu fort du projet de requalification.

Charte des chantiers accessibles

Les projets de requalification urbaine se déroulent souvent sur plusieurs années, impactant la praticabilité des cheminements piétons.
La mission Accessibilité et Inclusion a travaillé à l'élaboration d'un document de recommandations et de prescriptions techniques pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité en phase chantier et, plus globalement, de la qualité d'usage des espaces publics et des cheminements.

Cette charte des chantiers accessibles a été soumise à la relecture des équipes en charge de la Gestion Urbaine de Proximité, qui a validé le principe de fiches pouvant être intégrées dans un cahier des charges par exemple

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Elle n'a pour l'instant pas été diffusée, mais sera présentée par la Métropole dans le cadre d'un atelier du GT-RAVI (Groupe de Travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives), organisé en juin 2025.

b. Actions de capitalisation et participation à des journées d'échanges

Séminaire de construction du Contrat de ville métropolitain dédié à la coopération avec les bailleurs sociaux
Courant 2023, la Métropole a été invitée à contribuer à un séminaire dédié aux collaborations avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la construction du nouveau Contrat de Ville métropolitain.

La question de l'accessibilité a été abordée dans deux ateliers :

- Continuité du cheminement sur « les 500 premiers mètres », du logement jusqu'à l'espace public et les services qu'il propose (services publics, transport...)
- Aménagement des parvis d'école, avec une réflexion sur la qualité d'usage et la piétonnisation de ces espaces

7.2. Voie verte de l'Huveaune

Ce projet consiste à créer une voie dédiée à l'ensemble des modes "doux" : piétons, vélos, rollers, trottinettes… De nombreux équipements jalonneront ce trajet de 20 km entre Marseille et Aubagne : belvédères, totems pédagogiques, jeux pour enfants, espaces de détente ou de santé pour tous. Pour un budget de 23 millions d'euros.
Planning :

- Début 2025 : démarrage des travaux
- Début 2026 : ouverture des premiers tronçons
- 2030 : ouverture finale de la voie verte sur les berges

La mission Accessibilité et Inclusion a été sollicitée au cours des études d'avant-projet pour établir certaines prescriptions concernant :

- Le choix des revêtements, des équipements et mobiliers,
- La prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans la stratégie de jalonnement piéton et pour la mise en place des éléments graphiques (signalisation d'alerte ou de sensibilisation à l'environnement...)
- L'éclairage public, afin de concilier exigences environnementales, contraintes d'exploitation et attentes des usagers en termes de sécurité et d'accessibilité

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

VIVRE ENSEMBLE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

8.1. Sous-Commissions pour l'Accessibilité

La Métropole a organisé trois sous-commissions pour l'accessibilité au cours des années 2023 et 2024.

La sous-Commission "Inclusion par le sport" s'est tenue le 4 mai 2023 et la thématique a été développée autour de 3 axes :

- L'accès à la pratique d'une activité physique ou sportive : facilitateurs et freins, formation clubs inclusifs, guide à destination des élus aux sports
- L'accès aux événements sportifs : dispositif d'audiodescription
- L'accès aux infrastructures sportives : solutions de financement de leur mise en accessibilité

La sous-Commission « Inclusion par la Culture » s'est tenue le 19 octobre 2023. La thématique a été abordée selon les axes suivants :

- Les outils méthodologiques
- Le matériel nécessaire
- Le rôle des associations et personnes concernées
- Le travail en réseau à l'échelle locale

La sous-Commission « Prise en compte du vieillissement dans les politiques d'accessibilité » s'est tenue le 15 octobre 2024. La thématique a été abordée selon les axes suivants :

- La mobilité des PMR sur le territoire métropolitain
- La présentation du label Ville Amie des Ainés
- La prise en compte du vieillissement dans les projets portés par la Métropole

8.2 Guide d'accompagnement à la mise en accessibilité des évènements culturels en extérieur

Tout évènement culturel, musical, sportif, commercial, festif … organisé en extérieur est concerné par les obligations liées à la loi du 11 février 2005, qui vise à garantir que les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, puissent effectivement circuler et accéder aux différents espaces, services et propositions culturelles.
La Métropole a choisi de s'impliquer sur ce sujet par la rédaction d'un Guide à l'attention des organisateurs institutionnels ou associatifs de ces évènements et des gestionnaires ou propriétaires de site. Ce document propose de balayer chaque aspect de l'évènement en donnant conseils, pistes de réflexion, informations règlementaires, références, exemples de bonnes pratiques …

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Le guide a été présenté officiellement en séance plénière de la CIAM le 7 janvier 2025 ; puis largement diffusé lors d'ateliers dédiés, auprès des 92 communes membres de la Métropole, des organisateurs d'évènements et collaborateurs au projet.

Il est disponible gratuitement en téléchargement sur le site internet institutionnel de la Métropole, en cliquant sur le lien suivant : guide-accompagnement.pdf

8.3. Réflexion sur la mutualisation de matériel de mise en accessibilité

Le travail mené lors de la rédaction du "Guide d'accompagnement à la mise en accessibilité des événements culturels en extérieur" a mis en évidence les difficultés rencontrées par organisateurs d'événements pour l'achat de matériel dédié.

La Métropole s'est donc penchée sur cette question, notamment les possibilités de mutalisation de matériel spécifique permettant l'accueil des publics en situations de handicaps (moteurs, sensoriels, mentaux, psychiques, cognitifs…). Elle a d'abord cherché à évaluer le besoin, par le biais de questionnaires à l'attention des associations de personnes en situation de handicap et aux organisateurs d'événements culturels. Puis s'est intéressée aux initiatives de ce type déjà existantes en France.

Les éléments collectés devraient être capitalisés dans le cadre d'une démarche similaire engagée par Provence Tourisme à destination des festivals du département des Bouches du Rhône.

8.4 Accessibilité des événements sportifs

Inspirée par une démarche menée par la ville de Toulouse, la Métropole a étudié l'opportunité de mettre en place un dispositif d'audiodescription sur le territoire métropolitain. Ce dispositif permet au public atteint de déficience visuelle d'assister à un événement sportif dans l'enceinte même où il se déroule, en bénéficiant de l'audiodescription en temps réel du match et de l'ambiance dans les tribunes.

Devant les difficultés (juridiques et administratives) rencontrées pour coordonner les différents acteurs à impliquer, le projet s'est pour l'instant limité à l'acquisition d'un matériel spécifique permettant un accès à l'audiodescription directement sur le

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

smartphone du bénéficiaire. Ce matériel présente l'avantage de constituer une alternative aux boucles à induction magnétique, ce qui permettra de pouvoir l'utiliser dans le cadre d'évènements métropolitains. Déjà utilisé lors du 1er Salon du Livre Méditerranéen, organisé en octobre 2024, il sera à nouveau mobilisé pour la prochaine édition, en octobre 2025.

8.5 Tourisme et Handicap

a. Label Tourisme et Handicap

En 2023, la Métropole est devenue membre de la Commission territoriale. Elle a ainsi pu participer à plusieurs de ces Commissions et faire part de recommandations ou remarques quant à l'amélioration de l'accessibilité d'infrastructures touristiques afin de déterminer l'octroi du label et les familles de handicap pour lequel ce dernier est accordé.

b. Projet ONAT4All

La Métropole a été sollicitée pour apporter son expertise au projet ONAT4All (Outdoor activities and nature and adventure tourism for All). Ce projet, impliquant des organismes touristiques de 4 pays (Italie, Espagne, Irlande, France) a pour objectif de favoriser l'accès au tourisme d'aventure et de plein air pour les personnes à besoins spécifiques.

La Métropole a participé à plusieurs ateliers de travail autour de 3 outils :

- Formation en e-learning au tourisme accessible et à l'attention portée aux clients
- Outil d'auto-évaluation pour les entreprises de tourisme de plein air de leur niveau d'accessibilité
- Boîte à outils pour un marketing numérique accessible

c. Projet « My Easy Access »

Le groupe Michelin s'est engagé dans le développement d'un service destiné à informer les visiteurs d'une ville sur l'accessibilité de ses points d'intérêt ainsi que sur les moyens de s'y rendre. Il a choisi la ville de Marseille comme territoire pilote.

Le service proposé se décline selon plusieurs solutions :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

- Une carte « papier » qui propose plusieurs parcours touristiques accessibles, avec une sélection de lieux dont le niveau d'accessibilité et l'offre de service ont été testés et qualifiés,
- Un site web qui enrichit cette carte avec des photos commentées des sites proposés à la visite,
- Une application « My Easy Access », qui propose une déclinaison du site sur smartphone.

Ce service concerne pour l'instant uniquement les handicaps moteurs mais aura à terme vocation à s'adresser à toutes les familles de handicap.

La Métropole a participé à l'élaboration de ce projet en mettant à disposition de Michelin toutes les informations disponibles sur l'accessibilité des réseaux de transport (lignes et points d'arrêt) et des cheminements. Elle s'est également engagée dans une démarche d'échange de données d'accessibilité avec le Groupe Michelin.

Le lancement officiel de l'application a été effectué en avril 2025.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

TRAVAIL EN RÉSEAU

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

9.1. Participation au GT-Ravi

Le Groupe Technique des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) est un réseau national de techniciens de collectivités territoriales travaillant sur l'accessibilité. L'objectif principal de ce réseau est de permettre à ces collectivités d'échanger entre elles et de diffuser les connaissances et bonnes pratiques.

Aujourd'hui, le GT-Ravi est un réseau national qui s'incarne sous trois formes :

- Un comité de pilotage, intégré par la Métropole en 2021,
- Trois ateliers participatifs annuels (tenus en simultané), ouverts à toutes les collectivités en pointe sur les sujets traités,
- Une liste de diffusion, ouverte à l'inscription de tout agent de collectivité.

Depuis 2020, la Métropole a participé à chaque édition des ateliers : en 2023 sur le thème « Données d'accessibilité : passons à l'action » et en 2024 sur le thème « Penser l'accessibilité à l'échelle territoriale ».

Chaque atelier a abouti à la production de livrables, en accès libre sur le site internet du Cerema, sous la forme d'un livret regroupant les fiches descriptives de chacun des ateliers tenus jusqu'à ce jour[1].

9.2. Animation du réseau des correspondants accessibilités du territoire

En 2021, la Métropole a souhaité créer un réseau des correspondants accessibilité du territoire. Les membres de ce réseau sont des interlocuteurs récurrents, avec des profils variés : techniciens issus des principales villes du territoire métropolitain et des communes volontaires, DDTM 13, Cerema et association Provence Tourisme.
Les actions de ce réseau se concrétisent notamment via la parution d'une newsletter trimestrielle et la participation de ses membres aux sous-commissions pour l'accessibilité.
Il a également conduit à ce que la Métropole soit invitée à certaines commissions communales pour l'accessibilité.

9.3. Participation aux commissions communales pour l'accessibilité

La Métropole participe régulièrement à des commissions communales pour l'accessibilité, à la demande des communes. Ces interventions sont l'opportunité de faire le lien avec les sujets traités au sein de la CIAM, de diffuser des informations sur les actions menées par la Métropole sur le territoire de la commune en question, ou encore de partager des retours d'expérience.

[1] Livret des publications des ateliers du GT-Ravi

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Métropole Aix-Marseille-Provence — 58 boulevard Charles Livon — 13007 MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025